Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260702-2026_097_DEL-DE

Theix Noyalo

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 02 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi deux juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 23 juin 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Sébille, Maire, Mmes Le Bodic, Célard, Perrin, Charbonnier, Pasquier, Lecomte-Durouil, Rebout, Leclerre, Le Floch, Gicquel, Marroi, Guillou et MM. Thébaut, Rigault, Célard, Berthe, Le Douairon, Pédron, Guilbaud, Valiente, Duranton, Groyer, Roudaut, Morio et Charcosset

Absents ayant donné pouvoir :
Madame Ogier à Madame Marroi
Monsieur Oudar à Monsieur Célard
Madame Keryjaouen à Madame Le Bodic
Monsieur Hazo à Monsieur Rigault
Madame Le Cadre à Monsieur Sébille
Monsieur Mouaci à Monsieur Thébaut

Absente : Mme Ménahèze

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 26

Absente : 1

Nombre de pouvoirs : 6

Votants : 32

2026-07-02- N°RH 097/2026 – Délibération modificative du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Il est proposé au Conseil Municipal, dans le respect des conditions statutaires obligatoires, et des Lignes Directrices de Gestion de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte les évolutions de carrière et d'organisations de services :

- En nommant un agent pour donner suite à la réussite au concours d'adjoint technique principal de 2ème classe
- En créant un poste d'adjoint administratif en prévision des postes à pouvoir

Par conséquent, il appartient au Conseil Municipal de créer les postes décrits ci-dessous :

Objet	Nombre de postes	Grade concerné	DHS	Date de création
Création poste suite à réussite de concours	1	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	01/08/2026
Recrutement en cours	1	Adjoint administratif	Temps complet	01/07/2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260702-2026_097_DEL-DE

Si ces emplois ne sont pas pourvus par des fonctionnaires, les contrats des agents concernés seront alors conclus selon les conditions :

- De l'article L.332-14 du code précité, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour une durée déterminée d'un an et prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année,
- De l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique, pour une durée de 3 ans maximum. Il devra dans ce cas justifier de diplômes homologués correspondant aux fonctions occupées et la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Ces créations de postes ne modifient pas les effectifs de la collectivité.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, les membres présents et représentés

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la commune tenant compte des modifications indiquées ci-dessus.

DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite du dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année.

A Theix-Noyalo, le 02 juillet 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE

